



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **10 février 2020**

Décision n° **CP-2020-3736**

commune (s) : Lyon

objet : Concession de distribution publique d'électricité du territoire de la Ville de Lyon - Convention entre l'autorité concédante et le concessionnaire relative à la cartographie à moyenne et grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 30 janvier 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 février 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Laurent (pouvoir à Mme Peillon), Cardona, MM. Pouzol, Barge, Hémon.

Absents non excusés : Mme Frih, M. George, Mme Poulain, M. Vesco.

Commission permanente du 10 février 2020**Décision n° CP-2020-3736**

commune (s) :	Lyon
objet :	Concession de distribution publique d'électricité du territoire de la Ville de Lyon - Convention entre l'autorité concédante et le concessionnaire relative à la cartographie à moyenne et grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 janvier 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.31.

I - Contexte

La Métropole de Lyon est compétente depuis le 1^{er} janvier 2015 en matière de concession de distribution publique d'électricité. Dans ce cadre, elle a une mission de contrôle et de renégociation du futur contrat avec le gestionnaire de réseau, Enedis (ex Electricité réseau distribution France (ERDF)). En tant qu'autorité concédante de la distribution publique d'électricité, elle est propriétaire du réseau. Ainsi, la Métropole doit améliorer sa connaissance du patrimoine exploité par Enedis.

Les enjeux de cette connaissance connaissent une acuité particulière du fait du calendrier du contrat de concession : en effet, celui-ci devait prendre fin à échéance de février 2018, après avoir été une première fois prolongée jusqu'en octobre 2019, il a à nouveau été prolongé jusqu'à fin 2021 pour avoir suffisamment de temps pour négocier le futur contrat.

II - Objet de la convention

Au niveau national, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a signé le 18 septembre 2013, lors du Congrès de Montpellier, un protocole d'accord, afin de renforcer les relations entre les autorités concédantes et le concessionnaire au service de la qualité du service concédé. Conformément à l'article 4 dudit protocole, un modèle de convention a été signé entre ERDF et la FNCCR le 23 décembre 2015 concernant l'accord relatif aux conventions d'échange de données cartographiques à moyenne et grande échelle et de mise à disposition des données cartographiques à moyenne et grande échelle sur un extranet. Ce modèle a été enrichi d'un certain nombre de données qui permettront notamment de mieux localiser les incidents sur le réseau.

Afin d'obtenir les données relatives aux réseaux dont le principe et le cadre ont été définis au niveau national, il convient que la Métropole soit signataire de cette convention avec Enedis ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'échange et la mise à disposition de données cartographiques à moyenne et grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité,

b) - la convention à passer entre la Métropole et Enedis.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2020.